



Lettre du président N° 59

Paris, le 29 août 2014

Mot-clé : Réforme territoriale

Chers Présidents, chers Amis,

Vous n'ignorez pas que le gouvernement a décidé d'engager « une profonde réforme territoriale » au travers de deux projets de loi :

- l'un relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- l'autre portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Vous trouverez ci-joint une note circonstanciée, préparée par José Cambou, que je remercie vivement pour la clarté du propos et validée par le bureau de FNE.

Je me permets d'apporter quelques éléments de contexte concernant notre fédération et le mouvement tout entier, en vous sollicitant pour connaître rapidement votre appréciation de ce nouveau paysage institutionnel (si les projets de loi vont à leur terme et ne sont pas profondément remaniés après passage au Parlement) et en vous appuyant sur le chapitre 4 de la note jointe.

La question des rencontres politiques

Des rencontres seront rapidement sollicitées avec l'ARF (Association des Régions de France) et l'ADCF (Assemblée des Communautés de France) pour aborder à la fois l'évolution de leurs compétences dans le cadre du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République et le financement des APNE dans un contexte de suppression de la clause générale de compétences des Conseils régionaux et généraux ». (Délibération du Bureau du 27/06)

En parallèle, nous rencontrerons à sa demande, l'Assemblée des Départements de France.

La réflexion sur l'évolution du Mouvement

« Le Conseil d'administration de FNE, à l'unanimité moins une abstention, décide de mener une réflexion sur l'évolution du mouvement FNE dans les territoires. Celle-ci sera menée sur 2015 et débutera lors de la Conférence des Présidents du 15 novembre prochain. » (Décision du CA du 29 juin).



Je précise que derrière ce terme d'évolution du Mouvement, nous devons nous pencher sur la question de notre propre structuration au niveau régional. Nous devons aussi réfléchir à la question des financements. En effet, le projet du nouveau découpage territorial et de redéfinition des compétences va avoir un impact sur nos modes de financement, qui sont, avec plus ou moins de poids selon les territoires, dépendants des subventions attribuées par les collectivités locales.

Le découpage territorial

Nous avons décidé en CA de ne pas nous prononcer sur les périmètres des futures régions, car nous savons que les avis sont particulièrement nombreux et souvent divergents en interne. Nous risquerions donc sur ce terrain, de n'avoir aucune voix portante vers les décideurs politiques, et pire d'ouvrir en interne des débats nous détournant des objectifs de notre mouvement.

Le poids futur des (CESE et) CESER

Ces institutions sont appelées ou ont été appelées à se prononcer sur les projets de loi en question. Nous y avons souvent des représentants du mouvement qui ne sont pas obligatoirement membres des structures directement adhérentes à FNE. Les projets de loi n'abordent pas la question des CESER. Nous n'avons pas à ce jour d'information précise sur les évolutions prévisibles des CESER. Avec l'évolution des périmètres des régions, comment voyez-vous le nouveau profil souhaitable de ces CESER ?

Notre mouvement est directement concerné, en raison de sa présence territoriale forte par l'évolution des institutions locales, territoriales et régionales. La visibilité de ses actions, la force de ses propositions, ses modes de financement pourraient en être altérées si nous n'y prenons pas garde.

Un grand chantier de réflexion s'ouvre donc à nous dès à présent.

Je compte sur votre mobilisation, votre souci de la défense de l'intérêt général au service de la protection de l'environnement pour construire ensemble une réponse pertinente, que la quasi-totalité des ONGE ne sera pas capable de créer, éloignée de cette réalité territoriale.

Amitiés

Denez l'Hostis,
Président de FNE